



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 30 JUIN 2025

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 21

- Pouvoirs : 5

- Excusé(e)s : 3

- Absent(e)s non

excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 23 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 au Foyer rural à Ternay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Arnaud DELEU, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Maryse MERARD (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)

Mme Sophie BIBOLLET-JUSTE (Communay) a donné pouvoir à Mme Christelle REMY (Communay)

M. Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)

M. Denis CATHEBRAS (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône)

Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay) a donné pouvoir à M. Roberto POLONI (Ternay)

Excusé(e)s :

Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon)

Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon)

Mme Bettina VOIRIN (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

N°2025-79-5.4  
30/06/2025

Délégation au bureau pour la signature du marché de travaux Centre des commerces à Ternay

***Timotéo ABELLAN, Vice-président délégué à la voirie, rappelle à l'assemblée que :***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1414-2 et L1411-5 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** l'article L.5211.10 du CGCT prévoyant que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Vu** la délibération n° 2020-62-5.4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

**Vu** le bureau communautaire du 16 juin 2025 ;

**Considérant** l'avis d'appel à la concurrence diffusé au BOAMP du 7 mai 2025 pour un marché de travaux relatif à l'aménagement des espaces publics du centre des commerces à Ternay ;

**Considérant** que la consultation lancée présente 2 lots :

- Lot n° 1 : Démolitions, Terrassements, Soutènements, Revêtements de sol, pour une durée de 5 mois pour la tranche ferme, 4 mois pour la tranche optionnelle n°1 et 2 mois pour la tranche optionnelle n°2 ;
- Lot n° 2 : Espaces verts, Aire de jeux, Serrurerie, Mobilier, pour une durée de 5 mois pour la tranche ferme et 4 mois pour la tranche optionnelle n°1 ;

**Considérant** qu'afin de pouvoir notifier dans les meilleurs délais ce marché, il est nécessaire d'autoriser par délégation, le bureau communautaire à l'attribuer ;

**Considérant** que, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **DONNE** l'attribution exposée ci-dessus au Bureau communautaire, qu'il exercera par délégation de l'assemblée communautaire pour le marché de travaux d'aménagement des espaces publics du centre des commerces à Ternay ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 du budget principal de la CCPO aux chapitres 21, 23 et 458.

Télétransmise en Préfecture le - 2 JUL. 2025  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le - 2 JUL. 2025

Pour extrait conforme au registre,  
Pierre BALLELIO  
Président

